

DOCUMENT N° 14 DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: 704 PILOTE: ANDRE Mathieu

Concerne la partie de la compétition KA100/138 - Manche Qualificative 1

Concerns the part of the competition:

ÉNONCÉ / STATEMENT:

MOTIF / REASON:

Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapport du juge des faits, (Doc N°). Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le Concurrent concerné (convocation N°), ont examinés l'affaire suivante, détermine que le Pilote mentionné ci-dessus a dépassé le Pilote n° dans des conditions de drapeau jaune par le juge de fais vidéo

REGLEMENTATION

Ce failt est une violation de l'Art. 2.15 h et 2.24 des Prescriptions Générales. Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément aux Art. 2.15 h et 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA 2025

MOTIF : Dépassement sous jaune

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 17/10/2025

Heure / Time: 15:23

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

NAVARRO Bernard (FRA)

Membres du Collège / Members of the Panel:

MAGIS Alexandre (BEL)

JARDIN Jean Marc (FRA)

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné:

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent : OUTIN Loïc

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° des Commissaires Sportifs de la Compétition

Certify that I have been notified of document No.

14 by the Stewards of the Competition.

Date: Heure / Time: Signature:

Heure d'affichage : 15:30